Région
Hauts-de-France

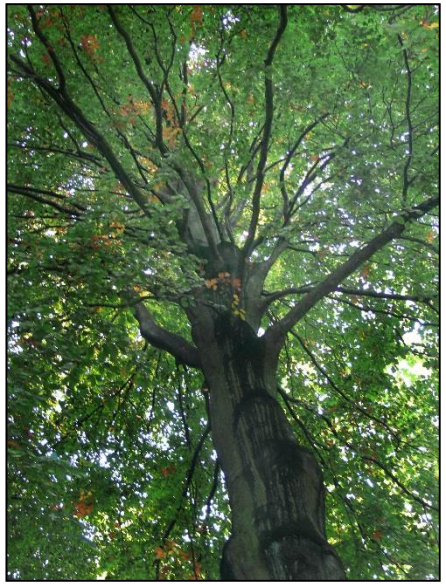

PLAN 1 MILLION D’ARBRES EN HAUTS-DE-FRANCE

CONTEXTE

- Les effets du changement climatique déjà perceptibles.
- Des prévisions qui portent sur une hausse de température, des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes, des risques de sécheresse, des précipitations plus fortes et des risques d'inondation accrus.
- La valeur reconnue de la biodiversité et des services qu'elle rend pour l'adaptation au changement climatique (solutions fondées sur la nature).
- Des fortes émissions de carbone en Hauts-de-France (supérieures à la moyenne nationale).

L’ARBRE

- Les arbres présentent des capacités de séquestration du carbone.
- Des capacités qui restent mesurées au regard du contexte d’émission de carbone mais de multiples autres intérêts :

  .Développement de la biodiversité

  . Amélioration du cadre de vie et de la santé des habitants

  . Limitation des îlots de chaleur en milieu urbanisé

  . Meilleure infiltration des eaux pluviales

  . Opportunité pour développer des actions de sensibilisation de la population.

LE PROJET REGIONAL

- Un plan 1 million d’arbres en région qui vise 3 grands objectifs :
  - Etre exemplaire : plantations sur les sites de la Région dont les lycées
  - Accompagner et valoriser les initiatives territoriales : actions en direction des collectivités notamment
  - Encourager la mobilisation citoyenne

LES COLLECTIVITES : AU CŒUR DE L'ACTION

- Accompagner et valoriser les initiatives territoriales
  - Le renforcement de dispositifs existants :
    - La Nature en Chemins (accompagnement des plantations le long des chemins ruraux et voies communales)
    - Incitation à prendre en compte la dimension « plantation » dans les différents projets : aménagement des espaces publics, vélo routes et voies vertes…
  - Le lancement d'un appel à projet « plantations d'arbres sur propriétés publiques
  - Des « contrats nature » pour les collectivités labellisées « Territoires engagés pour la nature »

L'APPEL À PROJETS : PLANTATIONS D'ARBRES SUR PROPRIETES PUBLIQUES

- Maîtres d'ouvrage
  - Collectivités locales et leurs groupements
  - Associations sous réserve de planter sur propriétés publiques et de l'accord formel de la collectivité
- Types de projet
  - Boisement en plein, bande boisée, ripisylve, bosquet, alignement, plantations coordonnées sur plusieurs sites
- Conditions principales d'éligibilité
  - Le choix des espèces (liste à respecter, caractéristique des plants, paillage biodégradable, protection des plants, engagement sur la pérennité du projet, rélaisation en 2020-2021 pour l'appel à projets 2020, association des habitants si possible, montant minimum de dépenses éligibles 500 €

- Financement
  - 90 % du montant des plants et fournitures (protections, paillage, tuteurs)

L’APPEL À PROJETS : PLANTATIONS D’ARBRES SUR PROPRIETES PUBLIQUES

- Calendrier
  - Dépôt des projets : 15 juin au 15 août 2020
  - Validation des projets : début septembre 2020
  - Notification aux bénéficiaires : fin septembre 2020
  - Plantations : à compter de novembre 2020
- Dépôt des projets
  - aidesenligne.hautsdefrance.fr

- En 2021
  - Renouvellement de l’appel à projets avec une ouverture à compter du 15 janvier jusqu’à 15 avril 2021

« NATURE EN CHEMINS », UN DISPOSITIF COMPLÉMENTAIRE

- Depuis 2017 il s'adresse aux collectivités et associations (avec accord de la commune)
- A pour objectif de favoriser la biodiversité ordinaire et conserver/restaurer/reconquérir la trame écologique que constituent les chemins ruraux et/ou des voies communales et intercommunales, ainsi que les délaissés adjacents, mais aussi les mares
- Prise en charge à hauteur des 50% des frais liés aux plantations et aménagements et à hauteur de 70% pour les frais de bornage
- La reconquête des chemins est également un atout pour limiter les problématiques d'érosion des sols, améliorer le cadre de vie…
- contact « Nature en Chemins »: biodiversite@hautsdefrance.fr cahier des charges en ligne: https://guide-aides.hautsdefrance.fr mot clef « NECH »

LES AUTRES AXES DU PLAN 1 MILLION D'ARBRES… EN BREF

- Etre exemplaire
  - La Région va engager un programme de plantations sur ses propriétés.
  - Un appel à manifestation d'intérêt est lancé auprès des lycées, en vue d'élaborer un programme de plantations dans les lycées
- Accompagner et valoriser les initiatives territoriales
  - Etablir des partenariats : Départements, EPF…
  - Encourager les agriculteurs, les sylviculteurs, les entreprises et valoriser les projets réalisés (label régional)
- Encourager la mobilisation citoyenne
  - Sensibiliser, communiquer et valoriser
  - Recommandations sur le choix des sites, des essences, les modalités d'entretien…
  - Le suivi des plantations : un site dédié ou une page dédiée sur le site régional (en cours de construction) permettant de suivre l'état d'avancement du plan, de trouver des recommandations…

CONTACT

- Direction de la biodiversité
  - 03 74 27 16 00
  - biodiversite@hautsdefrance.fr

Merci de votre attention